

États financiers pour la
CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
Au 31 décembre 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil des Biens non publics

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes au 31 décembre 2008, et les états des résultats, des soldes des fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé. Ces états financiers sont la responsabilité de l'administrateur de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2008, et ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues.

Comptables agréés

Ottawa (Ontario)
Le 19 mars 2009

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2008

<u>ACTIF</u>	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
ACTIF À COURT TERME				
Dépôts auprès du FCFC	1 940 639	\$	1 384 663	\$
Contributions et autres débiteurs	26 385		756 453	
Portion exigible des prêts d'auto-amélioration (note 5)	5 639 815		4 971 495	
Portion exigible des prêts d'aide financière d'urgence (note 5)	950 983		882 631	
Portion exigible des prêts d'études (note 5)	<u>2 047 489</u>		<u>2 040 203</u>	
	<u>10 605 311</u>		<u>10 035 445</u>	
MATÉRIEL DE BUREAU , net de l'amortissement cumulé de 5 912 \$ (5 623 \$ en 2007)	1 884		623	
PRÊT D'AUTO-AMÉLIORATION EN COURS (note 5)	1 600 167		1 399 471	
PRÊTS D'AIDE FINANCIÈRE EN COURS (note 5)	1 363 013		1 243 446	
PRÊTS D'ÉTUDES EN COURS (note 5)	<u>2 543 442</u>		<u>2 637 329</u>	
	<u>5 508 506</u>		<u>5 280 869</u>	
ACTIF EN FIDUCIE				
Dépôts auprès du FCFC	<u>30 553</u>		<u>34 184</u>	
	<u>16 144 370</u>	\$	<u>15 350 498</u>	\$
<u>PASSIF ET SOLDE DE LA CAISSE</u>				
PASSIF À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et charges à payer	19 129	\$	10 304	\$
PASSIF EN FIDUCIE (note 6)	<u>30 553</u>		<u>34 184</u>	
	49 682		44 488	
SOLDE DE LA CAISSE	<u>16 094 688</u>		<u>15 306 010</u>	
	<u>16 144 370</u>	\$	<u>15 350 498</u>	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES ET SOLDE DE LA CAISSE
AU 31 DÉCEMBRE 2008

	<u>2008</u>		<u>2007</u>	
Revenus				
Intérêts sur les dépôts	97 377	\$	182 138	\$
Contributions	313 569		300 337	
Intérêts sur les prêts en cours	546 656		485 867	
Dons	834 704		35 179	
Apports reçus sous forme de services (note 2)	49 668		48 753	
	<u>1 841 974</u>		<u>1 052 274</u>	
Dépenses				
Salaires et avantages des employés	487 359		484 579	
Subventions	222 560		159 409	
Mauvaises créances – nettes des recouvrements	280 655		173 753	
Apports reçus sous forme de services (note 2)	49 668		48 753	
Amortissement	289		471	
Divers	12 765		12 945	
	<u>1 053 296</u>		<u>879 910</u>	
Revenus nets	788 678		172 364	
Solde de la Caisse – début de l'exercice	<u>15 306 010</u>		<u>15 133 646</u>	
Solde de la Caisse – fin de l'exercice	<u>16 094 688</u>	\$	<u>15 306 010</u>	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
AU 31 DÉCEMBRE 2008

	2008		2007	
PROVENANCE DE L'ENCAISSE (AFFECTATIONS)				
Activités d'exploitation				
Revenus nets	788 678	\$	172 364	\$
Articles n'affectant pas l'encaisse				
Prêts radiés	283 636		185 187	
Amortissement	289		471	
	1 072 603		358 022	
Changement au niveau des :				
Contributions et autres débiteurs	730 068		(739 122)	
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 825		608	
Passif en fiducie	(3 631)		(15 808)	
	1 807 865		(396 300)	
Activités d'investissement				
Achat, matériel de bureau	(1 550)		-	
Prêts d'auto-amélioration avancés	(8 432 353)		(7 680 474)	
Prêts d'urgence avancés	(1 431 191)		(1 363 600)	
Prêts d'études avancés	(2 332 800)		(2 324 900)	
Remboursement de prêts d'auto-amélioration	7 435 555		6 559 344	
Remboursement de prêts d'urgence	1 163 799		1 040 635	
Remboursement de prêts d'études	2 343 020		2 328 507	
	(1 255 520)		(1 440 488)	
Augmentation (baisse) de l'encaisse	552 345		(1 836 788)	
Encaisse et dépôt, début de l'exercice	1 418 847		3 255 635	
Encaisse et dépôt, fin de l'exercice	1 971 192	\$	1 418 847	\$
Encaisse et dépôt composés de :				
Dépôts au Fonds central des Forces canadiennes				
Fonds de fonctionnement	1 940 639	\$	1 384 663	\$
Fonds de fiducie	30 553		34 184	
	1 971 192	\$	1 418 847	\$

(Voir notes jointes)

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2008

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes (CAPFC) fonctionne à titre d'organisation caritative et a été établie en vertu de l'article 39 de la *Loi sur la défense nationale*, par ordre du CEMD - CAPFC, le 8 décembre 1969. La CAPFC exploite ses activités sous l'autorité du Chef d'état-major de la Défense en sa qualité de responsable des Biens non publics. La responsabilité de l'administration des activités de la CAPFC incombe au conseil des Biens non publics.

La CAPFC est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada à titre d'organisme caritatif et elle est exempte d'impôt sur le revenu en vertu de la Partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le but de la CAPFC est de fournir une aide financière aux membres actifs et retraités des Forces canadiennes, ainsi qu'à leurs familles, lorsque ceux-ci font face à des difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen de counselling et d'aide financière sous forme de prêt d'auto-amélioration, d'aide financière d'urgence, de prêts d'études et de subventions.

2. RÉSUMÉ DES POLITIQUES COMPTABLES IMPORTANTES

(a) *Équipement*

L'équipement est enregistré à son coût et il est amorti de façon linéaire sur sa durée de vie utile estimée à un taux annuel de 24 %.

(b) *Contributions*

Les contributions du FCFC sont consignées mensuellement lors de leur affectation, conformément à l'entente conclue entre le FCFC et la Caisse.

(c) *Intérêts sur les prêts en cours*

Les intérêts sur les prêts en cours sont enregistrés comme des revenus sur la durée du terme du prêt pertinent.

(d) *Subventions*

Les subventions sont enregistrées comme des dépenses quand elles sont payées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire de la CAPFC.

(e) *Apports reçus sous forme de services*

Les Services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (SF RARM) et les Services de soutien au personnel et aux familles des Forces canadiennes (SSPFFC), qui relèvent tous deux du conseil des Biens non publics, se chargent de l'hébergement des bureaux de la Caisse ainsi que des frais de téléphone, de technologie de l'information et des services de ressources humaines. Par ailleurs, des employés du ministère participent à l'administration des demandes de prêts, à l'émission de chèques et à la collecte de sommes par le biais de déductions salariales, au nom de la Caisse. La juste valeur de ces services est présentée dans les états financiers.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2008

(f) *Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus oblige les gestionnaires à faire des prévisions et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants déclarés d'actifs et de passifs, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(g) *Changements apportés aux politiques comptables*

L'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a émis une nouvelle directive, le chapitre 1535, (Informations à fournir concernant le capital), qui porte sur la présentation d'informations à fournir concernant les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital ainsi que les données quantitatives sur les éléments qui constituent le capital. Les nouvelles normes permettront d'évaluer si l'entité s'est conformée aux exigences concernant le capital et les conséquences de la non-conformité à ces dernières. Les normes s'appliquent aux périodes comptables à compter du 1^{er} octobre 2007. Le FCFC a appliqué cette nouvelle norme comptable au début de son année financière sans noter d'incidences sur ses états financiers (voir note 8).

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1^{er} décembre 2008, l'ICCA reportait l'obligation des organismes sans but lucratif d'appliquer les chapitres 3862 (Instruments financiers – Informations à fournir) et 3863 (Instruments financiers – Présentation) et leur permettait de continuer à appliquer les modalités du chapitre 3861 (Instruments financiers — informations à fournir et présentation). Puisque de nouvelles normes pourraient être émises concernant les instruments financiers des organismes sans but lucratif, l'organisation a décidé de continuer d'appliquer les normes du chapitre 3861 et n'a pas adopté les chapitres 3862 et 3863.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers reconnus dans le bilan se composent de dépôts auprès du Fonds central des Forces canadiennes (FCFC), de contributions et d'autres débiteurs, de prêts en cours, de comptes fournisseurs et de charges à payer. Les instruments financiers, qui soumettent potentiellement le fonds à une concentration de risque de crédit, se composent principalement de dépôts auprès du FCFC et de prêts en cours. Les fonds sont déposés auprès du FCFC et font partie du rendement de son portefeuille. La CAPFC n'exige pas de garanties ou autre titre de placement pour garantir des prêts consentis aux anciens membres des Forces canadiennes et aux membres actifs et assume ainsi un élément de risque. La CAPFC a établi un processus d'évaluation du crédit, d'approbation et de surveillance en vue de diminuer les risques de crédit potentiels. Tous les programmes de remboursements de prêt se font à l'aide de versements mensuels effectués par déléation de solde ou par prélèvements automatiques mensuels. Le risque lié à l'intérêt des prêts est accentué par les prêts en cours étant donné que les taux d'intérêt sont fixés selon la politique. Telles que mentionné à la note 5, les mauvaises créances anticipées de 432 472 \$ (404 549 \$ en 2007) font partie de ces prêts.

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2008

La juste valeur des dépôts au FCFC, des contributions et des autres débiteurs et comptes fournisseurs se situe près de leur valeur comptable en raison des échéances fixées à court terme. Il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur des prêts d'auto-amélioration, des prêts d'urgence et des prêts d'études à percevoir. Les dispositions de ces prêts sont énoncées à la note 5.

5. PRÊTS EN COURS

(a) *Prêts d'auto-amélioration*

Les prêts pour les membres vont de 500 \$ à 4 000 \$. Les conditions de remboursement varient de 12 à 24 mois et comportent un taux d'intérêt annuel de 5,5 %.

(b) *Prêts d'aide financière d'urgence*

Des prêts personnels allant jusqu'à 25 000 \$ peuvent être consentis avec des conditions de remboursement s'étendant jusqu'à 5 ans à un taux d'intérêt annuel de 2 %.

(c) *Prêts d'études*

Les demandeurs peuvent solliciter un maximum de 4 000 \$ par étudiant et rembourser le montant sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel de 3 %. Un étudiant peut emprunter un montant maximal à vie de 16 000 \$.

Les prêts en cours sont composés des éléments suivants :

	Prêts d'auto-amélioration		Prêts d'aide financière d'urgence		Prêts d'études	
	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Prêts exigibles	7 385 373 \$	6 529 218 \$	2 515 711 \$	2 306 881 \$	4 676 297 \$	4 743 025 \$
Provisions pour créances douteuses	(145 391)	(158 252)	(201 715)	(180 804)	(85 366)	(65 493)
	<u>7 239 982</u>	<u>6 370 966</u>	<u>2 313 996</u>	<u>2 126 077</u>	<u>4 590 931</u>	<u>4 677 532</u>
Portion exigible	<u>5 639 815</u>	<u>4 971 495</u>	<u>950 983</u>	<u>882 631</u>	<u>2 047 489</u>	<u>2 040 203</u>
Portion exigible à long terme	<u>1 600 167 \$</u>	<u>1 399 471 \$</u>	<u>1 363 013 \$</u>	<u>1 243 446 \$</u>	<u>2 543 442 \$</u>	<u>2 637 329 \$</u>

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2008

6. PASSIF EN FIDUCIE

La Caisse d'assistance au personnel des Forces canadiennes administre trois fonds de fiducie.

Le compte en fiducie en cas d'urgence a été établi pour offrir des prêts ou des subventions immédiates aux personnes et aux membres de leurs familles en situation d'urgence. Le montant des subventions est déterminé par la CAPFC et les paiements sont réglés sur réception des factures et des documents justificatifs.

M^{me} Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie en mémoire de son fils, le Caporal Ronald MacDonald mort le 10 décembre 1975 alors qu'il était en service au sein des Forces canadiennes en Allemagne. Le fonds a pour but d'aider les membres des Forces canadiennes et leurs familles aux prises avec des difficultés financières. Le gestionnaire de la CAPFC accorde des subventions maximales de 500 \$ par personne. La dotation originale était de 20 000 \$ à vie. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 1 %.

Le Fonds de bourse de la branche des Services de la logistique a été mis en place en janvier 1994 par des membres de la branche des Services de la logistique des Forces canadiennes afin de fournir des bourses d'études aux personnes à charge des membres de la Logistique et les aider dans leurs études postsecondaires. L'attribution des subventions relève exclusivement d'un comité spécial mis en place par le conseiller des Services de la logistique. Les intérêts sont versés mensuellement au fonds en fiducie et sont calculés en fonction des intérêts mensuels que le FCFC verse à la CAPFC, moins 2 %.

Voici un résumé des transactions de l'année.

	Fonds en fiducie en cas d'urgence	Fonds en fiducie du Caporal Ronald MacDonald	Fonds de bourse des Services logistiques	Total 2008	Total 2007
Solde, début de l'exercice	5 007 \$	20 816 \$	8 361 \$	34 184 \$	49 992 \$
Dépôts	172 162	-	-	172 162	246 739
Intérêts reçus	-	846	250	1 096	1 592
Débours	(173 389)	(1 000)	(2 500)	(176 889)	(264 139)
Solde, fin de l'exercice	3 780 \$	20 662 \$	6 111 \$	30 553 \$	34 184 \$

CAISSE D'ASSISTANCE AU PERSONNEL DES FORCES CANADIENNES
NOTES ACCOMPAGNANT LES ETATS FINANCIERS (suite)
AU 31 DÉCEMBRE 2008

7. RÉGIME DE RETRAITE

Le régime de retraite des employés des Fonds non publics est un régime à prestations déterminées qui procure des prestations en fonction des cotisations et des années de service. Fondamentalement, tous les employés de la CAPFC peuvent adhérer à ce régime. Les cotisations au régime sont comprises dans le poste Salaires et avantages sociaux. Selon l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2008, l'actif net du régime se chiffrait à 17,5 M\$. Une étude actuarielle sera effectuée d'ici le 31 décembre 2009.

8. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le chapitre 1535 du Guide de ICCA (Informations à fournir concernant le capital) exige que l'organisation divulgue de l'information sur son capital et sur son mode de gestion.

L'organisation définit son capital comme étant l'actif net non affecté. Le capital n'est assujéti à aucune restriction extérieure. En ce qui concerne la gestion du capital, les objectifs de l'organisation consistent à détenir un actif net non affecté d'une valeur suffisante pour assurer la stabilité de sa structure financière, ce qui lui permet de concentrer ses efforts sur les services aux membres.